



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :
à Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an, 16 fr.
Six mois, 9 fr.
Trois mois, 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 31 Juillet 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rue 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 29 juillet....	68 85	99 25
Du 30.....	69 10	99 75
Du 31.....	69 »	100 »

On lit dans le *Moniteur* :

« Divers organes de la presse française et étrangère publient comme exactes des assertions qui seraient de nature à porter le trouble et l'inquiétude dans les opérations du commerce et de l'industrie.

» On allègue avec persistance que nos relations internationales sont tendues et autorisent le pressentiment d'un conflit plus ou moins éloigné. Pour rendre ses indications vraisemblables, on annonce que deux camps nouveaux vont être formés sur notre frontière de l'Est, que des préparatifs militaires se poursuivent avec activité au ministère de la guerre, et que l'effectif de notre armée est maintenu au chiffre qu'il avait atteint vers la fin du mois d'avril dernier.

» Ces bruits sont dénués de tout fondement. Ils ne peuvent avoir leur naissance et leur propagation qu'à des passions hostiles, à des spéculations intéressées et à une crédulité regrettable.

» La vérité est celle-ci : Le gouvernement de l'Empereur ne se trouve en présence d'aucune question diplomatique de nature à modifier ses rapports pacifiques et amicaux avec les diverses puissances.

» Le cabinet de Florence a pris les mesures les plus énergiques pour protéger contre toute tentative les frontières pontificales, la convention du 15 septembre sera résolument exécutée.

» Aucun camp nouveau ne doit être créé dans l'intérieur ni sur les frontières de l'Empire. Les classes de 1860 et de 1861 ont été renvoyées en totalité dans leurs foyers depuis le 1^{er} juin. L'armée active ne se compose donc en ce moment que de quatre contingents appartenant aux classes de 1862, 1863, 1864 et 1865. La classe de 1866 sera incorporée vers la fin du mois d'août, mais l'intention du gouvernement est de faire rentrer dans ses foyers, à la même époque, la classe de 1862, à partir du 1^{er} septembre, comme aujourd'hui, l'armée

active ne comprendra donc que les contingents de quatre classes sur sept.

» L'effectif en chevaux a été sensiblement accru par suite des achats faits au mois d'avril, mais le ministre de la guerre a décidé que huit ou dix mille de ces chevaux seraient remis entre les mains des agriculteurs, et cette mesure est en cours d'exécution.

» Le Gouvernement a la confiance que des déclarations aussi précises dissiperont les incertitudes qui avaient pu s'emparer de l'opinion publique.

BULLETIN

La session du Sénat a été close samedi, en vertu d'un décret de l'Empereur. Cette dernière séance de la haute assemblée a présenté un vif intérêt. M. le duc de Persigny, dans un discours à la fois très libéral et très conservateur, a prouvé que la Constitution impériale garantit à la nation tous ses droits, comme elle conserve au pouvoir toutes ses forces. C'est l'équilibre social et politique.

Contre l'attente générale, peut-être par suite d'un accord entre les membres du Sénat et les orateurs du gouvernement, il n'y a pas eu d'interpellations sur les affaires d'Italie, ni sur d'autres questions extérieures.

La Chambre s'est séparée aux cris unanimes et réitérés de : *Vive l'Empereur !*

Dans les conversations de la salle des conférences, on retrouvait les incertitudes manifestées précédemment au Corps législatif à l'égard d'une prochaine convocation parlementaire.

La note du *Moniteur* qui désintéresse utilement le gouvernement français dans les pourparlers entre la Prusse et le Danemark, laisse subsister le fait d'une réponse adressée par le cabinet de Copenhague au cabinet de Berlin touchant le Sleswig septentrional. Voici, d'après une dépêche qui n'a point été démentie, quel serait le sens du document dont il s'agit :

« La réponse danoise au sujet des garanties pour la protection des allemands dans les districts qui doivent être cédés au Danemark, laisse la porte ouverte à une entente amicale et directe entre les cabinets de Berlin et de Copenhague. L'attitude prise par le gouvernement danois en cette circonstance atteste que ses dispositions ne sont nullement hostiles. »

Marie fréquentait ces lieux publics, il savait qu'elle aimait beaucoup la musique. Mais il n'écouit rien jusqu'à ce qu'il eût entrevu les uns après les autres tous les visages qui étaient là. Après quoi, si la musique était triste, il restait, la tête appuyée sur ses mains; autrement, il s'en allait.

Il fit deux voyages à Lausanne et à Genève. Dans cette dernière ville ses démarches furent aussi infructueuses que la première fois. A Lausanne, il vit la petite maison fermée. Le jardin triste et silencieux, et il apprit avec grande surprise que Samuel avait épousé Pauline. Mais il n'alla point les voir, se rappelant combien Samuel avait raillé son amour et sûr que de ce côté on ne lui apprendrait rien touchant Marie, quand même on en saurait quelque chose.

Les camarades d'Albert l'avaient surnommé le triste, et il avait fini par être connu à Berne sous ce nom. Bien des femmes se demandaient quel malheur était arrivé à ce beau jeune homme et pourquoi il allait ainsi dans la rue, regardant chacune d'elles tour à tour sans en fixer aucune.

Toutes ses relations à Berne se réduisaient à la famille Leüg. Le brave mercier avait toujours quelque chose à dire à son locataire quand il le rencontrait, et plus d'une fois, par ses instances importunes, il entraîna le jeune homme dans un petit salon où Louisa se tenait une partie de la journée, brochant ou faisant de la musique. Là, M. Leüg forçait Albert de s'asseoir à une petite table sur laquelle Louisa apportait soit une chope de bière fraîche et mousseuse, soit d'excellentes liqueurs; puis le mercier parlait de son commerce, de ses projets, de ses espérances, de

Il convient de remarquer que cette dépêche, venant de Berlin, est naturellement empreinte d'optimisme germanique. M. de Bismark et ses amis annexionistes prennent volontiers leurs désirs pour des réalités.

Jusqu'ici aucune tentative garibaldienne sur la frontière pontificale. Une dépêche de Rome rapporte que plusieurs rencontres ont eu lieu le 26 entre les gendarmes et les brigands. Ceux-ci ont fait des pertes considérables; les chefs de bande Panici et Antirezzi ont été tués.

Nous lisons dans une correspondance de Rome que le ministre des finances a reçu du St-Père la somme de 6 millions de francs produit du denier de St-Pierre apporté à Rome par les évêques à l'occasion de la fête centenaire.

La même lettre fait connaître que le sous-préfet de Terni a été destitué pour n'avoir voulu donner aucune satisfaction à Mgr Latour d'Auvergne contre les insultes qu'il avait reçues de la populace. Le prélat s'est alors adressé au ministre de France à Florence, et le marquis de Malarret a demandé satisfaction au ministère qui a destitué le sous-préfet immédiatement.

Le correspondant florentin du *Temps*, M. Erdan, écrit à ce journal qu'on est persuadé en Italie qu'en cas de proclamation de la république à Rome, il y aurait une entente de la France, de l'Autriche et de l'Italie pour une intervention.

On apprend de Mexico que depuis la rentrée de Juarez dans cette capitale, cinq nouveaux journaux y sont publiés, tous mexicains. Les journaux français ont complètement suspendu leurs publications.

On assure que M. le ministre des Finances, sans mettre obstacle à l'émission de nouvelles obligations de chemins de fer russes, n'aurait pas voulu consentir à ce que ces valeurs figurassent sur la cote officielle de la Bourse de Paris.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Toulouse, 29 juillet.

Depuis hier, la ville de Toulouse célèbre avec une splendeur inouïe la fête de la canonisation de Germain Cousin. L'enthousiasme des Toulousains a gagné les popu-

sa fortune. Il lui arriva même une fois de dire qu'il préférerait un gendre sage et laborieux, quoique sans fortune, à un jeune homme d'à présent, amoureux de plaisirs et de vanités, quoique riche. Mais Albert ne remarqua point ce propos et ne vit pas davantage qu'à ce moment Louisa rougit en baissant la tête sur son ouvrage. Cependant il ne lui avait pas échappé que cette jeune fille avait un esprit distingué, un caractère aimable, et quelquefois il s'arrêtait à causer avec elle, non sans intérêt et plaisir. Mais cela ne diminuait pas sa tristesse, et sa recherche, quoique de plus en plus dénuée d'espérance, avait pris chez lui le caractère d'une habitude ou d'un instinct.

Dix mois se passèrent ainsi. Un jour, il vint de Leipzig une lettre à l'adresse d'Albert. Elle était de Franz. Il y avait ce *post-scriptum* : A propos, j'ai à vous mander une curieuse nouvelle touchant ma cousine Marie Dubois, que vous connaissez bien. Ma sœur a reçu d'elle une lettre d'adieu où Marie lui annonce qu'elle part pour les Etats-Unis, à la suite d'une famille anglaise, en qualité d'institutrice. Notez qu'elle ne dit pas le nom de cette famille, ni celui de la ville ni du district où elle se rend; seulement, elle annonce qu'elle ne reviendra pas avant dix ans. Tout cela ne me surprend qu'à demi, car j'ai toujours connu ma cousine pour une personne très-originale.

Cette nouvelle portait le coup mortel aux espérances d'Albert. Eût-il été millionnaire — et il n'avait pas même de quoi se rendre au Havre — c'eût été folie complète que d'entreprendre la recherche d'une femme dans une foule de vingt millions d'individus.

lations des campagnes, qui affluent à Toulouse pour prendre part à la fête.

Hier, des illuminations magnifiques ont eu lieu. Elles seront renouvelées ce soir et demain.

Toute l'attention publique est à la fête. Les marchés des céréales et des fourrages sont presque nuls.

Athènes, 26 juillet

(Source grecque). Les insurgés ont repris l'offensive dans les provinces orientales, à Candie, et ont causé des pertes aux Turcs qui se sont réfugiés dans la forteresse de Candie. Omer-Pacha ayant attaqué les insurgés retranchés sur les hauteurs de Spakia, a été repoussé. Les cruautés commises par Omer-Pacha ont, dit-on, ému les consuls de France, d'Angleterre, de Russie et d'Italie à la Canée qui, assurément, viennent de proposer, par un télégramme identique, à leurs gouvernements, la suspension des hostilités, ou le transport en Grèce des femmes et des enfants.

Florence, 26 juillet.

Le consul d'Italie à la Canée a adressé à son gouvernement la dépêche suivante :

Les massacres de femmes et d'enfants sont commis dans l'intérieur de l'île. L'autorité turque ne peut ni réprimer l'insurrection ni arrêter le cours de ces atrocités. L'humanité réclame la suspension immédiate des hostilités ou le transport en Grèce des femmes et des enfants.

L'Italie de Naples donne quelques détails sur la formation d'un corps d'observation vers les frontières pontificales.

Ce corps se composerait de 12 à 15,000 hommes. Quelques personnes prétendent que le général Pianelli le commandera; d'autres croient que ce sera le général Bixio.

Le même journal ajoute qu'une grande activité règne de l'armée et de la marine.

L'amiral Riboty a reçu des dépêches pressantes pour tenir réunies les forces placées sous ses ordres et se préparer à partir pour une autre destination.

L'ordre est aussi arrivé du ministère de hâter à l'arsenal la confection des commandes car il y en a d'autres qui attendent et devront être promptement exécutées.

Vienne, 29 juillet, midi

La grande revue militaire en l'honneur du Sultan se termine à l'instant. Une foule immense acclame les deux Empereurs revenant de cette fête militaire. Le Sultan a suivi avec un intérêt spécial les grands exercices à feu de l'artillerie qui ont été exécutés avec la plus grande précision.

Florence, 29 juillet.

La nouvelle, donnée par la *Patrie*, que le gouvernement italien aurait reconnu la fausseté des versions publiées sur l'incident Dumont, est dénuée de fondement.

La session législative de 1867 a été ouverte le 14 février et close le 24 juillet.

Sa durée a été de 5 mois et de 10 jours. Dans cet espace de temps, le Corps législatif s'est réuni 38 fois dans ses bureaux.

Il fallait donc y renoncer. Il avait rencontré le seul être qu'il pût aimer avec délices, il le sentait bien. Il savait qu'elle était malheureuse à cause de lui, il savait qu'il serait toujours malheureux loin d'elle. La vie se trouva tout à coup pour lui dépourvue d'intérêt et d'espérance, maladie mortelle. Une fièvre le saisit et le mit en danger.

Heureusement, il se trouva pour soigner le pauvre Albert deux femmes dévouées comme une mère et comme une sœur. C'étaient madame Leüg et sa fille. Quand la connaissance lui revint, il les vit toutes deux près de lui et leurs mains dans les siennes. Il les embrassa en pleurant. Elles eurent à des larmes de reconnaissance; mais c'était toujours un rêve évanoui que pleurait Albert.

Sa convalescence fut lente et pénible. Il se remit cependant et reprit son travail; mais il était encore plus sombre et plus absorbé qu'auparavant. Les seuls moments où il s'efforçait de marquer un peu d'intérêt pour quelque chose étaient ceux qu'il passait dans la famille du mercier, où depuis sa maladie on le traitait comme un fils et comme un frère. Profondément reconnaissant, Albert désirait leur être utile. Il mit de l'ordre dans la comptabilité un peu embrouillée du mercier, qui n'en était pas moins un des commerçants les plus heureux et les plus habiles de la ville de Berne; et plusieurs fois il obéit aux ordres de madame Leüg qui, en vue de le distraire, priait Albert de les accompagner, elle et sa fille, au spectacle ou à la promenade.

Cependant il écrivait à Frantz Hofer :

« Je ne veux pas, cher ami, quitter, sans vous en prévenir, le poste que vous m'avez confié, ni partir

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 31 juillet 1867.

UNE

VIEILLE FILLE

PAR LÉO

CHAPITRE XI

Sa position matérielle ainsi assurée, il n'en fut ni plus gai ni plus heureux. Il ne contracta aucune liaison nouvelle, il resta comme sourd et aveugle au milieu du monde qui l'entourait. Toute sa vie se concentra au dedans de lui, dans un regret inaltérable et dans une morne et vague espérance. Quand son travail était fini, il recommençait à parcourir la ville et ses environs. Quelquefois il passait des heures, le soir, devant la maison de madame Muller, les yeux fixés sur les fenêtres éclairées, mais revêtues d'épais rideaux. Une ombre qui parfois il entrevoyait, quoique incertaine et bien affaiblie, lui faisait battre le cœur. Était-ce folie d'un cerveau trop absorbé ? Il y avait deux ombres de femmes. Qui donc veillait avec madame Muller ?

Il allait aux concerts et à l'opéra. Bien qu'autrefois

La reproduction est interdite.

Les commissions qu'il a nommées sont au nombre de 131.

Les débats publics ont occupé 89 séances, qui ont exigé plus de 272 heures de travail.

Sur 89 séances, 9 ont été consacrées à la discussion de 4 demandes d'interpellations : 21 à la discussion des budgets et 59 à la discussion des autres projets de lois.

La session de 1867 a reçu des sessions précédentes 17 projets qui, joints aux 134 présentés cette année font un total de 151.

Les projets se divisent ainsi qui suit : Projets de lois d'intérêt local . . . 117 d'intérêt général . . . 34

Total égal 151

Sur ce nombre, 135 ont été adoptés, 1 a été retiré et 15 sont reportés à la session prochaine.

Les projets de loi adoptés concernent :

- L'enseignement primaire ; La contrainte par corps ; La répression des fraudes dans la vente des engrais ; La révision des procès criminels et correctionnels ; La naturalisation ; Les conseils municipaux ; Les sociétés ; Le régime commercial de l'Algérie ; Le chemin de fer de Victor-Emmanuel ; Les douanes ;

- La garantie des inventions susceptibles d'être brevetées et des dessins de fabrique admis à l'Exposition universelle ; Une récompense nationale à M. de Lamartine ; La compagnie des thermes de Plombières ; La part contributive de l'Etat dans la dépense annuelle de la police municipale de Paris ; La canalisation de la Moselle ;

- Le règlement des comptes de 1863 ; Le supplément de crédits de 1866 ; Le budget rectificatif de 1867 ; Les nouveaux crédits de 1867 ;

- Et les budgets ordinaire et extraordinaire de 1868. Les projets reportés à la session prochaine comprennent, d'abord :

- Les trois projets de loi relatifs : A l'armée et à la garde nationale mobile ; Aux réunions publiques ; Et à la presse.

- Ces projets sont à l'état de rapports et prêts pour la discussion à l'ouverture de la session de 1868.

- Les autres projets concernent : Les contributions spéciales destinées à subvenir aux dépenses annuelles des chambres et bourses de commerce ;

- L'enseignement technique, La création de caisses d'assurances pour les accidents résultant de travaux agricoles et industriels ; Les douanes ;

- La translation du lycée Louis-le-Grand ; La place du Roi-de-Rome et l'aliénation de terrains détachés du jardin du Luxembourg ;

- Les règlements définitifs des comptes de 1864 et de 1865.

- Les amendements qui ont été soumis aux commissions dans le cours de la session s'élèvent à 400 et se rattachent aux projets présentés dans l'ordre suivant :

Projets votés 276 Projets à l'état de rapports . . . 121 Projets non rapportés 3

(Moniteur)

Revue des Journaux

Plusieurs journaux paraissent s'être donné le mot pour répandre dans le public des informations imaginaires et des alarmes sans fondement.

Parmi eux, nous regrettons d'avoir rencontré l'Epoque, dont l'attitude politique n'est pas faite pour nous inspirer des sentiments hostiles, au contraire.

sans vous faire mes adieux. On prépare en Angleterre un navire pour aller faire des découvertes au pôle. Dans un mois, c'est-à-dire quand j'aurai gagné l'argent nécessaire pour faire le voyage de Londres, j'irai offrir mes services pour cette expédition.

Peu de jours après, Frantz Hofer arrivait à Berne. Il éprouva les meilleurs arguments sans rien changer à la résolution de son ami. Albert ne lui fit pas de confiance; il répéta obstinément qu'il avait le goût des aventures et qu'il s'ennuyait à Berne. Frantz lui offrit en vain de l'emmener à Leipzig. Ce digne ami ne pouvant se résoudre à abandonner Albert, ajournait continuellement son départ. Un jour, arrivant plus échauffé qu'à l'ordinaire :

— Il faut que vous soyez fou, Albert ! s'écria-t-il; le bonheur est à votre porte, et vous le fuyez.

— Qu'appellez-vous bonheur ! demanda le triste Albert.

— Louisa Leug, pardieu ! Et pourquoi ne l'appellerait-on pas ainsi ? Elle est douce, belle, sage, instruite, charmante. Elle vous aime. Pourquoi ne l'épouseriez-vous pas ?

— Vous rêvez, Frantz. Mademoiselle Louisa ne m'aime pas, et d'ailleurs...

— Je viens de causer avec le père Leug, et j'ai bien vu qu'il ne demandait qu'à vous donner sa fille. Mais il n'y a que vous qui ne sachiez pas cela. Tout le monde vous marie avec elle.

— On a tort, dit Albert.

— Eh bien, vous l'avez compromise. Belle récompense pour leur amitié !

— Est-ce ma faute, Frantz, si nous avons de telles mœurs, qu'un homme ne puisse un moment s'arrêter

Aujourd'hui, l'Epoque, loin de rétracter, comme nous l'avions cru, ses assertions premières sur de prétendus conflits entre les cabinets de Paris et de Berlin, les affirme avec une opiniâtreté qui nous paraît irrémédiable, car elle est bien évidemment le signe d'un parti pris, d'un plan arrêté en vue de combinaisons que nous ne devons pas.

L'Epoque nous opposait l'autre jour l'Union et le Journal de Bruxelles; elle nous oppose aujourd'hui l'International.

Pourquoi pas le Précurseur d'Amers et le Morning Advertiser ?

Allons au fait.

L'Epoque persiste à croire qu'il existe des relations tendues entre la France et la Prusse; et elle prend à son compte les assertions de l'International, d'après lesquelles il y aurait lieu de craindre une rupture prochaine entre la Prusse et la France.

Nous répondons catégoriquement qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela.

La seule question politique sur laquelle on ait pu échafauder la fable que l'Epoque s'efforce d'accréditer est celle du Sleswig.

Eh bien ! nous sommes en mesure d'affirmer que cette question ne donne lieu à aucune inquiétude et ne fait prévoir actuellement aucune complication ultérieure.

L'influence de la France ne s'est fait sentir dans les négociations que sous les formes les plus calmes et dans les vues pacifiques qui sont partagées par toutes les parties intéressées.

Enfin le Danemark vient d'adresser au cabinet de Berlin une dépêche très satisfaisante, car elle est de nature à faciliter de toute manière le règlement définitif de la question du Sleswig.

Nous sommes donc plus que jamais autorisés à déclarer à l'Epoque que, dans l'ensemble comme dans le détail, ses récentes assertions, en ce qui concerne les relations de la France et de la Prusse, sont absolument contraires à la vérité des faits. — Auguste Vilu.

Nous lisons dans The Press and St. James Chronicle du 27 juillet :

Des bruits auxquels on ne peut trouver d'autre source que leur caractère plausible, continuent à courir comme ils courent depuis des mois, sur une alliance secrète entre la Russie et la Prusse. La chose n'est pas pareille-même à ce qu'on a dit autrefois. La situation est extrême. Le motif de la Russie, dans cette affaire, n'a pas besoin d'être indiqué; celui de la Prusse est presque aussi visible. Il ne peut s'expliquer autrement que par l'effroi que lui inspire l'Empire français, à ce point de vue, il est facile de comprendre que la Prusse, visait à obtenir l'appui de la Russie contre la France, pourrait bien s'efforcer de détourner de l'Orient l'attention de cette dernière dans toutes les occasions que la Russie peut considérer comme opportunes. Si en est ainsi, l'éventualité sur laquelle on compte peut se présenter bientôt et une émeute de province à un bout de l'Europe, peut donner le signal d'une guerre nationale à l'autre extrémité. Pourquoi la France et l'Allemagne se feraient-elles la guerre, c'est une question sans issue, et que son obscurité même rend plus alarmante. Toute cause palpable de querelle pourrait être conjurée, comme l'a été la difficulté du Luxembourg, par un compromis ou une médiation. Mais raisonner avec un peuple animé de jalousie est chose impossible; or, que nos voi-

près d'une femme sans la compromettre ? Ai-je donné le moindre fondement raisonnable à cette opinion ?

— Soit; mais si ce n'est pas votre faute, ce n'est pas non plus la faute de cette pauvre Louisa.

— Frantz, je vous le jure, dit Albert d'un ton solennel, la chose la plus impossible pour moi entre toutes, ce serait d'adresser à une femme des serments de mariage avec des mots d'amour. Ne parlons plus de cela. Je hâterai mon départ.

Le lendemain, cependant, Frantz disait encore :

— Maintenant, je suis sûr que Louisa vous aime : elle rougit quand on prononce votre nom.

Cela n'eut d'autre effet que de désoler Albert. Il ne rentra plus chez lui, évita Louisa et pressa les préparatifs de son départ. Il avait depuis un mois prévenu la maison C. et W., mais il fut bien étonné quand il apprit que son successeur était Frantz. — Je suis brouillé avec ma tante de Leipzig, dit celui-ci. Albert n'en demanda pas davantage.

Un matin d'octobre, c'était la veille du départ d'Albert, en se levant il ouvrit sa fenêtre. L'air était doux et pur, la ville s'éveillait, les magasins s'ouvraient, les laïchers en costume d'Armailli roulaient leurs charrettes de port en porte, les servantes ébouriffées apparaissaient au seuil des maisons. La brume du matin, épaisse encore, enveloppait les toits; mais à la gauche d'Albert, à l'horizon, derrière un pic de neige, une aurore lumineuse allait s'élargissant à mesure que le soleil montait.

Albert achevait de s'habiller quand il entendit frapper un coup à sa porte. Frantz entra. Il avait un air étrange.

— Êtes-vous prêt à sortir, Albert ?

sins fassent la guerre ou non, l'on ne saurait nier que chacun des deux ne soit jaloux de l'autre. Tous les deux arment incontestablement avec une activité qui donne à penser que leur récente disposition à des conseils pacifiques n'était après tout qu'un manque de préparation à la guerre. Il est presque impossible, en considérant un tel esprit, de conserver quelque confiance en notre pouvoir de pacification. Si les deux Etats les plus civilisés du Continent combattent par plaisir, ils le feront nécessairement jusqu'à ce qu'ils aient prouvé lequel des deux est le plus fort. Nous ne pouvons plus faire qu'une chose, c'est d'espérer encore contre toute probabilité qu'ils en garderont toute la gloire pour eux.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

L'Impératrice est arrivée à Paris, de retour de son excursion en Angleterre et sur le littoral de la Bretagne et de la Normandie.

— On lit dans le journal de Cayenne (Guyane française), en date du 29 juin : « Des personnes maladroites ou malveillantes font courir des bruits qui ne peuvent qu'effrayer les habitants. On prétend que les transportés arrêtent pendant la nuit à main armée. L'administration, s'est émue d'un pareil état de choses. Après s'être entourée des renseignements les plus complets sur ces bruits auprès des personnes signalées comme victimes, elle affirme qu'ils sont dénués de tout fondement.

— Le prix de la pension dans les lycées de Paris sera porté, à partir de la rentrée scolaire, à 1,200 fr. par an.

— Voici une nouvelle qui fera plaisir aux personnes en relations avec l'Amérique. A partir du 1^{er} août, la compagnie du câble transatlantique réduira de 250 fr. à 125 fr. le coût des dépêches transmises de France et d'Angleterre aux Etats-Unis et réciproquement. 125 francs, c'est encore bien cher. Nous subissons, une fois de plus, la peine de notre manque d'initiative. Pourquoi n'avons-nous pas, comme les anglais, un câble transatlantique ? C'est de la France qu'est venue l'idée, c'est l'Angleterre qui, l'ayant mise à exécution sans compter avec la peine ni avec l'argent, en recueille les premiers profits. Une compagnie française est, dit-on, à l'œuvre, et même elle espérerait voir prochainement son service télégraphique sous-marin. Le jour où elle le fera, les dépêches, qui ont coûté 500 fr., n'en coûteront plus que 50 ou 25. Et les compagnies feront de bonnes affaires.

— C'est à tort qu'un journal annonce la prochaine arrivée en France de M. de Sartiges, qui viendrait passer dans ses propriétés un congé de six semaines. Il avait été question de ce voyage, mais les circonstances l'ont fait ajourner, sur la demande même de l'honorable ambassadeur.

— Les journaux parlent de l'expérience très-intéressante, qui vient d'avoir lieu à Billancourt, d'un appareil de M. Charpy, lieutenant de vaisseau, destiné à être utilisé dans les incendies : c'est un bonnet de laine conique, muni d'un tube respiratoire, percé en outre, de trous garnis de vitres et avec lequel on peut, sans danger, se promener au milieu des flammes.

Voici comment le bonnet, au moyen d'un tuyau en toile dans lequel circule l'eau refou-

— Tout à l'heure.

— Allons, dépêchez-vous.

— Qu'y a-t-il ? dit Albert,

— Il y a, cher ami, que je vous apporte un jour de fête. Venez, et suivez moi.

— Où donc ?

— En paradis.

— Frantz dit Albert dont le cœur se mit à battre avec violence, expliquez-vous, je vous en prie.

— Mes lèvres sont scellées par une promesse; mais je vois à présent que vous allez me suivre, serait-ce en enfer.

— Je suis fou, se disait Albert en chemin. Une seule pensée m'occupe, et j'y rapporte les actions d'autrui. C'est quelque bizarrerie de Frantz.

Mais lorsque Frantz s'arrêta devant la maison qu'il habitait et qui était celle de madame Muller, Albert devint pâle et tremblant.

Pourtant, il se disait encore :

— Il me mène chez lui, Quoi de plus simple ? Ce n'est pas la première fois.

Comme à l'ordinaire, Frantz lui fit monter l'escalier; mais au lieu de conduire Albert dans sa chambre, il frappa doucement à la porte d'une autre pièce. La porte s'ouvrit et une femme parut. Albert jeta un grand cri, un cri par lequel un an de souffrance acclamait une vie de bonheur. Puis il fléchit sur ses genoux et faillit s'évanouir aux pieds de Marie.

Presque aussi émue que lui et disant seulement d'une voix entrecoupée :

— Albert ! cher Albert ! me pardonnez-vous ?

Elle le fit asseoir auprès d'elle sur un divan. Et, le gardant, ses larmes coulèrent.

lée par la pompe, tuyau qui, par une ceinture, est rattaché aux reins du pompier, ce bonnet, disons-nous, est constamment mouillé; l'eau qu'on peut en laisser tomber non-seulement maintient le porteur de l'appareil dans un état d'humidité qui l'empêche d'être mordu par les flammes, mais elle sert aussi à éteindre le feu sous ses pieds et autour de lui.

De plus ce tuyau en toile, exactement semblable aux tuyaux en cuir des pompes ordinaires, amène dans la main du pompier une quantité d'eau considérable qu'il peut diriger avec précision au moyen d'une lance. On peut ainsi pénétrer dans les foyers les plus ardents.

— Une société pour encourager la répression du braconnage et la conservation du gibier dans le département de la Sarthe, vient de se constituer au Mans.

— Le gouvernement italien a résolu d'accorder un subside de 500 fr. à tout instituteur qui se proposerait de visiter l'Exposition universelle, à condition que la province à laquelle il appartient contribuerait à sa dépense pour une somme égale. Dans plusieurs districts, les autorités, s'associant à ce généreux dessein, ont fait les fonds nécessaires.

— L'Empereur Alexandre se rend à Livadia, où se trouve déjà l'Impératrice de Russie. Il restera en Crimée, jusqu'à la fin de septembre.

— La distribution des prix de vertu aura lieu, au palais de l'Institut, le 14 août, en séance annuelle de l'Académie française. M. Villemain secrétaire perpétuel, fera le rapport sur le concours littéraire. M. de Sacy est chargé de l'historique des prix Monthyon.

— Sous peu de jours paraîtront les premiers cahiers de l'Enquête Agricole. Les procès-verbaux, groupés régionalement, formeront six volumes, en y comprenant le rapport synthétique de la commission centrale.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

La semaine a été mauvaise soit pour la maturation des récoltes en retard, soit pour la rentrée des blés complètement murs; cependant malgré la fréquence des orages et des ondées, les appréciations sur le résultat général de la moisson de nos céréales ne se sont pas notablement modifiées; ce résultat sera celui d'une moyenne année. Des blés nouveaux sont en vente et l'on s'accorde à dire qu'ils sont d'une belle qualité; quoiqu'il en soit, on a pu constater, mercredi dernier, à la Halle de Paris, une hausse de 50 cent. à 1 fr. 50 par sac de 120 kil. comparativement aux prix du marché précédent. Les blés blancs de choix du Nord ou de l'Ouest se sont vendus 47 fr.; les bons blés roux de 45 à 45.50; les blés ordinaires de 43 à 44.50. Il a été présenté quelques lots de blés nouveaux en très belle qualité, ils ont été payés de 45 à 47 fr.

Les farines de consommation suivent le mouvement des blés; le disponible extra-fin se vend 81 francs; autres sortes de 75 à 78 fr.; le sac de 120 kil.; le livrable, se traite pour août de 75.24 à 75.50; quatre derniers mois, 72 fr.; quatre mois de novembre, 70.75 à 71 fr.

Les seigles et les orges continuent à être très recherchés; les avoines sont devenues plus calmes. Le seigle vieux ou nouveau, est demandé à 26 fr. les 115 kil.; les orges se

— Comme vous êtes changé ! dit-elle.

— Ai-je assez souffert maintenant ? demanda-t-il.

— Oh ! Albert ! Voulez-vous accepter toute ma vie en expiation de mes torts, de mes doutes ?

Il la serra dans ses bras.

— Obstiné, cher obstiné ! dit-elle. Vous êtes donc plus fort que le raison, mon Albert; vous êtes donc plus vrai que la sagesse ! Oh ! je ne croirai plus que vous désormais.

— Est-ce bien certain ? dit-il, attachant ses yeux sur ceux de Marie.

— Je vous le promets, Albert.

— Dans huit jours vous serez ma femme.

Elle rougit, et appuyant sa tête sur le sein d'Albert :

— Puisque vous ne voulez pas être heureux sans moi, répondez-moi, il faut bien nous risquer à être malheureux ensemble.

Il ne pouvait se lasser de la regarder. C'était bien elle, mais elle aussi, elle avait changé. Par quelle magie s'était-elle parée de grâces nouvelles ? Autrefois, simple et un peu trop uniforme, elle portait humblement ce qu'elle avait de beauté; à présent, je ne sais quoi de vif et de charmant qui éclatait en elle, captivait l'esprit en même temps que les yeux.

Avait-elle besoin de jeunesse et pouvait-on songer qu'elle n'en eût pas ? Elle avait trouvé peut-être le secret si rare de ses longues royautés d'amour qui défiaient le temps. Peut-être ne l'avait-elle pas cherché ? Elle avait reçu la grâce par le baptême de l'amour; et parce qu'elle était aimée, elle se sentait reine.

(La suite au prochain numéro.)

paient de 20.50 à 24.50 les 100 kil. : les avoines de 23 à 27 fr.

La hausse que déjà nous avons signalée sur les divers marchés de l'Europe, a fait de nouveaux progrès dans le courant de la huitaine dernière.

Les vins et les spiritueux sont de plus en plus recherchés, en regard aux incertitudes qui pèsent sur les résultats de la prochaine vendange : on cote, en moyenne, depuis quinze jours, 5 francs d'augmentation par fût. Quant au 3/6 de betterave, il se paie, en disponible, 64 fr. 50; août, 64 fr.; quatre derniers mois, 63.50; le 3/6 du Languedoc fait, en disponible, de 92 à 93 fr. le tout par hectolitre.

Peu d'affaires sur les huiles de colza; on sent qu'il va se fabriquer des quantités considérables d'ici au mois de septembre; aussi les acheteurs sont-ils rares sur août; le disponible est à 98.50; quatre derniers mois, 99.50 les 100 kil.; la graine est tenue de 39.50 à 40.50 les 100 kil.

Les sucres valent de 57 à 57.50; brut indigène. Les raffinés de 125.50 à 127.50 les 100 kilog. Les betteraves en terre se présentent bien.

La tenue des marchés de Sceaux et de Poissy a été faible, cette semaine, par suite de l'abondance des apports; mais ne plaignons pas les vendeurs; aux cours actuels, ils font encore de très bonnes affaires. *Havas.*

Les orages du 23 et du 25 juillet.

D'après les journaux qui nous parviennent, l'orage du 23 a suivi la direction du Nord-Ouest au Sud, ravageant sur son passage les départements de la Gironde, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Nous avons déjà donné des renseignements sur les dégâts occasionnés par ce météore dans le Tarn-et-Garonne. Voici ce que disent les journaux des départements visités par l'orage :

Gironde. — Mardi, dans la soirée, entre sept et huit heures, un orage terrible s'est abattu sur Bordeaux. L'ciel était littéralement en feu, le bruit du tonnerre continu, le vent des plus violents et la pluie torrennelle.

Il n'y a pas à douter que ce météore, qui a duré environ une heure, n'ait occasionné de grands désastres sur tout son parcours. Au Jardin-Public, qui est cependant abrité par une ceinture de maisons, les arbres ont eu beaucoup à souffrir; plusieurs ont été déracinés et abattus; d'autres ont perdu grande quantité de branches, dont les débris jonchaient aujourd'hui le sol.

Mardi soir, vers trois heures, un violent orage a de nouveau éclaté sur Bordeaux et y a déversé une pluie abondante mêlée de grêle. La foudre est tombée au milieu de la place extérieure d'Acquitaine, et a tué sur le coup un cheval attelé à une charrette. Le propriétaire de l'attelage a eu les jambes et le bras gauche paralysés. L'orage a exercé ses ravages dans plusieurs autres communes du département.

Lot-et-Garonne. — Les dégâts sont considérables. A Agen, la grêle, s'est mêlée à la pluie et les grêlons atteignaient une grosseur de 4 à 6 centimètres de diamètre. Partout les vitres ont été brisées, surtout au lycée, à l'hôtel de la préfecture et à la gare dont l'élégante marquise est à regarnir complètement. Un grand nombre d'arbres ont été arrachés; les vignes, les pruniers, les maïs, les chèvâtres et les tabacs ont beaucoup souffert. Dans plusieurs localités leur perte est totale.

Gers. — On écrit de Lombez que depuis la grêle de mardi soir on ne voit pas une feuille ni une grappe de raisin sur les vignes. Les arbres fruitiers sont abimés et les fruits jonchent le sol. Une grande partie des arbres, des promenades et des routes ont été brisés. Les grêlons étaient très-gros, quelques-uns ne pesaient pas moins de 200 grammes. Les pigeons et les oiseaux tombaient morts sur le sol. Le gibier a aussi souffert beaucoup de la tourmente, qui a duré plus de 20 minutes. On a constaté plusieurs accidents.

Avant-hier 25, dit le journal le Gers, vers 4 h. 1/2 de l'après midi, un orage, accompagné de grêle et d'un vent des plus violents, a éclaté sur quelques communes d'Auch. On cite comme ayant plus particulièrement souffert les communes de Duran, Preignan, Nougaronlet et Le-boulin.

Hautes-Pyrénées. — De Tarbes, ont écrit que l'orage du 23 a dévasté un grand nombre de communes. La grêle dont la dimension était énorme a complètement anéanti les récoltes des cantons de Maubourguet, Vic-Bigorre et Rabastens. Les grêlons couvraient la terre d'une épaisseur de 10 à 12 centimètres.

Dans le canton de Vic. le vent déracinait les arbres et causait de graves dommages aux maisons.

Tarn-et-Garonne. — Dans la soirée de jeudi

une véritable trombe d'eau s'est abattue sur Montauban et l'obscurité était devenue telle, qu'on a été obligé, comme mardi, d'allumer le gaz dans les magasins.

Pendant l'orage, la foudre est tombée à Beau-Soleil sur un magnifique pin parasol dont le tronc mesurait 3 m. 35 c. de tour. L'arbre a été fendu au milieu, dans toute sa longueur. Peu d'instants auparavant, il avait abrité quelques paysans occupés dans le voisinage.

(Extrait du Courrier du Tarn-et-Garonne).

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DIT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
4	Diman.	s. Dominique.	
5	Lundi.	N. D. des Neiges	Albas, Mauroux, Sonac, Sousceyrac.
6	Mard.	Transf. d. N. S.	Latronquière, Frayssinet.
7	Mercr.	s. Gaétan.	Puy-l'Evêque, Cressenssac, Lamothé-Fénélon.
8	N. L.		le 1. à 9 h. 58 m. du soir.
9	P. Q.		le 8. à 5 h. 41 m. du soir.
10	P. L.		le 16. à 8 h. 5 m. du soir.
11	D. Q.		le 31. à 4 h. 53 m. du soir.
12	N. L.		le 31. à 4 h. 34 m. du matin.

RENOUVELLEMENT TRIENNAL DU CONSEIL GÉNÉRAL.

(2^e SÉRIE.)

ET DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT (1^{re} SÉRIE.)

Election des 3 et 4 août 1868.

Voici, d'après nos correspondances, le tableau des candidatures qui se produisent dans chaque canton :

CONSEIL GÉNÉRAL.

Cahors (Sud)...	Dufour, avocat.
Cazals.....	Dupuy, fils, juge.
Limogne.....	Pradines, notaire.
Montcuq.....	Ricard.
Bretenoux.....	Tachard.
Figeac (Est)....	De Lagardelle.
Lacapelle.....	Vital.
Gourdon.....	Sirriès, notaire.
Labastide.....	D'Arcimoles, maire de Ruyres.
Souillac.....	Frayse.
	Glandin, fils, juge d'instruction.
	C ^e Murat, député.
	Delheil, député.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Cahors (Nord)...	Capmas, fils, avocat.
Castelnau.....	Tailhade, notaire.
Catus.....	Rélué (Aug.), maire de Lherm.
Lalbenque.....	Gayette, notaire et maire.
Lauzes.....	Capmas, maire de Cabrerets.
Luzech.....	Salbant, prop. à Anglars-Juillac.
Latronquière...	Depeyrot, médecin.
Livernon.....	Vayssié, notaire.
Saint-Céré.....	De Colomb, juge de paix.
Martel.....	Lachèze, médecin.
Payrac.....	Lauvel, maire.

M. d'Arcimoles, vient d'adresser la Circulaire suivante aux électeurs du canton de Lacapelle-Marival :

Mes chers Compatriotes,

Je ne viens pas vous faire une profession de foi. Je ne suis pas pour vous le premier venu; les relations qui nous unissent depuis longues années, les témoignages réitérés de confiance dont vous m'avez si souvent honoré, et que j'ai la prétention d'avoir mérités par le dévouement le plus absolu aux intérêts généraux et privés de notre canton, me sont un sûr garant que vos dispositions bienveillantes n'ont pas changé. Fier de votre concours sympathique, je ne veux pas, au moment où le scrutin va s'ouvrir, garder le silence et laisser sans réponse d'odieuses attaques colportées contre moi, par de mauvaises passions, dans un but personnel qui n'aura pas échappé à votre intelligence. On m'accuse d'avoir fait servir le mandat dont vous m'avez investi, d'avoir consacré l'influence de ma situation sociale à procurer des avantages exceptionnels à la commune de Ruyres que j'habite, d'avoir obtenu des améliorations considérables pour les chemins de cette commune, au détriment des autres communes du canton, qui auraient été ainsi déshéritées, par mes sollicitations égoïstes, des bienfaits qu'elles étaient en droit d'attendre d'une administration toujours préoccupée à donner la plus large satisfaction aux besoins et aux vœux des populations. Permettez-moi de faire justice de pareilles imputations et de rétablir la vérité des faits :

La commune de Ruyres, dont je suis Maire depuis trente-sept ans, avait deux chemins très-courts et d'un grand intérêt pour elle, dans un état déplorable, celui de Thémies et celui de Rudelle pour aboutir à la route départementale, n^o 4. Ces deux chemins ont été exécutés avec les ressources seules des communes et à l'aide de subventions considérables que j'ai personnellement données. Pour le chemin de Thémies, les deux communes de Ruyres et de Thémies ont consacré à l'exécution de ce tronçon, qui n'a que 1,500 mètres, le produit d'une imposition extraordinaire s'élevant à la somme de 6,000 francs. Pour le chemin du Rudelle, dont la longueur n'excède pas 1,960 mètres, la commune de Ruyres a également voté une imposition extraordinaire. J'ai fourni gratuitement tout le sol nécessaire à l'établissement de la voie, sur une longueur de 1,900 mètres, dans le meilleur fonds de ma propriété, tels que parties de prés, jardins, vergers, etc. A cet abandon j'ai ajouté une subvention de 1,800 francs. De son côté, la commune de Rudelle a porté volontairement, pendant six ans, toutes les ressources de ses prestations en nature sur cette ligne.

C'est avec les efforts combinés des communes et des habitants qu'ont pu être exécutés, dans une période de vingt années, deux tronçons de chemin qui, réunis, n'ont pas trois kilomètres de longueur. Où donc a été la faveur et le privilège? Où donc a dû se produire si abusivement l'intervention du Conseil général pour assurer l'exécution de travaux due à l'initiative exclusive, et aux sacrifices des intéressés? Quant aux autres chemins de la commune, qui vont à Anglars, Leyme, Albic et Thémies, ils sont dans un état pitoyable et ne peuvent pas exciter la jalousie.

Il y a dans le canton de Lacapelle (et je me félicite hautement de ce résultat auquel je ne me crois pas étranger), des communes bien autrement partagées, sans avoir si chèrement payé ces avantages. Le canton de Lacapelle se divise en deux parties différentes de sol et de nature de terrain : la partie calcaire où je réside, et la partie gra-

nitique ou ségalat. Examinons quelle est celle des deux parties du canton où le classement des chemins est plus nombreux, même en tenant compte de la superficie. Sur les quatre chemins de grande communication, la partie calcaire en possède un seul, le chemin, n^o 4; le ségalat en a trois, les n^{os} 16, 29 et 48. Relativement au n^o 29, ne pourrai-je pas rappeler que mes efforts n'ont pas été inutiles pour assurer le bénéfice de ce chemin aux communes de Cardillac et de Ste-Colombe, et triompher des résistances très vives de la ville de Figeac? Continuons ce parallèle. Sur onze chemins d'intérêt commun, la partie calcaire possède les n^{os} 16 et 19 et partie des n^{os} 24 et 43; le ségalat en a sept, les n^{os} 23, 48, 49, 50, 51, 80, 84 et partie des deux autres n^{os} 24 et 43. De cette énumération exacte, on doit forcément reconnaître que la sollicitude de l'administration s'est étendue de préférence sur les communes du ségalat. Si tous les bienfaits de la vicinalité ne sont pas encore réalisés dans notre canton, peut-on, sans injustice, en rendre responsable celui qui n'a cessé de mettre toute son énergie et son activité au service des intérêts de vos communes? N'ai-je pas été toujours prêt à provoquer, souvent assez heureux pour obtenir en leur faveur des subventions de l'Etat ou des allocations départementales?

Sous le bénéfice de toute une vie consacrée gratuitement à la chose publique, fermement dévoué à l'Empereur et aux principes d'ordre et de liberté qui sont la sauvegarde des sociétés modernes, je n'hésite pas, mes chers Compatriotes, à solliciter de nouveau vos suffrages. J'ai la ferme confiance que je ne laisserai pas périr dans mes mains le noble mandat que votre bienveillance m'a toujours confié.

Veillez agréer, mes chers Compatriotes, avec l'expression de ma cordiale reconnaissance, l'assurance de mon sincère et inaltérable dévouement.

A. D'ARCIMOLÈS.

Ruyres, le 27 juillet 1867.

La nomination de M. d'Arcimoles est assurée dans le canton de Lacapelle. Nous félicitons hautement les populations de ces contrées d'avoir eu le bon sens de résister à des excitations venues du dehors, et de persévérer à confier l'honorable mission de les représenter à l'homme qui, depuis trente-cinq ans, a défendu leurs intérêts avec un dévouement absolu, et une compétence que personne ne saurait contester. Par son expérience, et une connaissance approfondie des affaires départementales, M. d'Arcimoles apporte au sein du Conseil général un concours précieux : par l'indépendance de son caractère, et l'intégrité de sa vie, il est un des membres les plus honorables de cette Assemblée.

Le *Moniteur* a publié jeudi un décret impérial portant que la session des Conseils généraux s'ouvrira le 26 août prochain, et sera close le 9 septembre au plus tard.

Les Conseils d'arrondissement se réuniront, pour la première partie de leur session, le 16 août, et pour la seconde partie le 23 septembre; la durée de chaque session est fixée à cinq jours.

Dimanche dernier, la Société de Secours Mutuels, s'est réunie dans une des salles de la Mairie pour procéder à la réélection de son bureau. Voici le résultat du vote :

MM. De Flaujac,	MM. Bouyssou (Réné).
Toulza.	Bouyson, agent-voyer.
Gay.	Cubaynes.
Paul Cangardel.	Rey.
Bènech.	Lachaise.
Calvet, aîné.	Lestrade, à St-Georges.

Le commandant de l'armée de Paris, M. le maréchal Canrobert, est en ce moment aux eaux d'Aix (Savoie).

On nous écrit de Crégols :

Deux accidents sont arrivés mercredi dernier, dans une carrière située à quelque distance du village, en face du Lot. Des ouvriers étaient occupés à transporter au dehors des blocs de pierre, lorsque l'un d'eux fut atteint par des fragments qui se détachèrent du rocher au-dessus de sa tête, une de ces pierres le blessa grièvement à la jambe. Dans la soirée un autre ouvrier nommé Ladrux fut également blessé. Les secours nécessaires furent aussitôt donnés aux deux victimes de cet accident, dont les suites, heureusement, n'offrent pas de gravité.

On nous écrit de Mauroux :

Dans la soirée du 25, un incendie s'est déclaré à la maison du sieur Redon, domicilié au bourg de Mauroux. Les secours empressés de la population ont arrêté le progrès des flammes qui menaçaient d'envahir tout un pâté de maisons. Les dégâts ne sont pas encore évalués.

On nous écrit d'Anjols :

Le 27, vers trois heures du matin, le feu a dévoré une grange, appartenant au nommé Courréjou (Jean). 15 à 20 quintaux de paille ou de fourrage ont été la proie des flammes. Les pertes s'élèvent à 200 fr. L'immeuble n'était pas assuré.

JURISPRUDENCE RURALE. — Pour labourer un champ jusqu'à son extrémité, on est obligé de faire passer l'attelage sur le champ du voisin. Quand ce dernier champ n'est pas ensemencé, il n'y a là aucun délit; mais lorsqu'il est couvert de récolte, c'est autre chose. L'art. 475 du code pénal s'exprime ainsi :

Seront punis d'une amende de 6 francs jusqu'à 10 francs inclusivement ceux (paragraphe 10) qui auraient fait ou laissé passer des bestiaux, animaux de trait, de charge ou de monture, sur le terrain d'autrui ensemencé ou chargé d'une récolte, en quelque saison que ce soit, ou dans un bois taillis appartenant à autrui.

La Cour de Cassation a jugé une question de ce genre, et nous croyons devoir, dans l'intérêt des agriculteurs, faire connaître son arrêt :

« Le laboureur qui fait tourner ses chevaux et sa charrie sur la terre ensemencée de son voisin, commet la contravention prévue par l'art. 475, n^o 10, du code pénal, qui défend de faire ou laisser passer des bestiaux, animaux de trait, etc, sur le terrain d'autrui ensemencé ou chargé de récoltes. Cet article, en effet, est absolu et applicable dans tous les cas, puisqu'il n'en résulte aucune exception, et qu'aucun droit de servitude n'a été établi en faveur des propriétaires voisins dans l'intérêt de l'agriculture. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

28 Juillet Pezet (Antoine-Apollinaire), faub. Labarre.
30 — Lagrille (Jeanne-Marthe-Antoinette), rue Valentré.

Mariages.

28 Juillet Annés (Baptiste), cultivateur, et Pechberty (Marie), domestique.

Décès.

27 — Gaussères (Marie), 43 mois, faub. St-Georges.
28 — Alaux (Laurent), 45 mois, rue Ste-Barbe.
28 — Fournié (Etienne), 22 mois, rue Mascoutou.
28 — Rosié (Marie), 1 an, rue des Boulevards.
29 — Couilhac (Bernard), ancien perceuteur, 81 ans, rue Darnies.
29 — Maujein (Joseph), cultivateur, 74 ans, rue Impériale.
29 — Salgues (Marie-Joséphine), 83 ans, boulevard Sud.
30 — Calmon (Jean), 20 mois, rue Impériale.
30 — Deisol (Joseph-Edouard), 1 mois 4/2, place au Bois.
31 — Savary (Jeanne-Marie-Anne-Adélaïde), 91 ans, quartier des Chartreux.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 28 juillet 1867.

10 versements dont 1 nouveau	1,563
3 remboursements dont 1 pour solde	353 54

Pour la chronique locale : A. Layton

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris; l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n^o 19, à Paris. 2

Fêtes de Sainte Germaine.

La ville de Toulouse a rarement assisté à un spectacle aussi merveilleux que celui d'hier. On sait combien Sainte Germaine, humble bergère des champs, est populaire dans ce pays. La canonisation, longtemps réclamée et enfin proclamée à Rome, le mois dernier, a produit à Toulouse un enthousiasme indéfinissable. Tous les habitants ont tenu à honneur de faire éclater les sentiments qui les animent.

Depuis plusieurs jours, il n'était question que de préparatifs faits pour donner à la solennité projetée une pompe extraordinaire.

Dans toutes les maisons, dans tous les ateliers, on ne voyait que des mains occupées à faire des croix, des bannières, des devises, des couronnes; à disposer des guirlandes de verdure et des motifs d'illumination. Quelques rues, pour joindre à l'éclat de l'ornementation l'attrait de la régularité, avaient des souscripteurs dont le chiffre total est considérable.

Chacun se préparait de son mieux, le riche comme le pauvre, l'habitant des quartiers fréquentés, comme celui des rues les plus modestes. C'était un entrain qui ne peut se comparer à rien de ce qu'on a vu dans notre ville de Toulouse.

De ces préparatifs, continués avec persévérance pendant plus d'un mois, il est résulté un ensemble immense, magnifique, prodigieux, d'emblèmes, de décors, de drapeaux, d'oriflammes, de tout ce que la pensée peut créer d'ingénieux et de délicat; quelque chose de féerique, que la plume ne peut décrire, en présence de l'incroyable variété des emblèmes, des couleurs, des objets destinés à l'illumination.

Qu'on se représente toutes les façades en mille et mille façons : partout des guirlandes ou des festons, des girandoles de verres de couleur, des images ou des monogrammes de Sainte-Germaine de toute grandeur et de toute sorte ! Qu'on s'imagine tout cela et tout ce que nous ne pourrions énumérer dans une rapide analyse, et l'on aura à peine une faible idée de l'aspect que Toulouse a offert pendant la journée d'hier.

Mais si nous sommes impuissants à exprimer les merveilles de ce beau jour, com-

ment essaierons-nous de parler de l'effet inouï, prestigieux des illuminations ? Toulouse semblait en feu; depuis le rez-de-chaussée jusqu'au faite, toutes les maisons étaient éclairées de mille flammes de couleurs. La sérénité de la nuit a permis longtemps de jouir de cet aspect incomparable. Citer tout ce que nous avons vu de beau, de superbe, de ravissant, est vraiment impossible.

Une foule innombrable n'a cessé de parcourir les rues pendant la journée et la soirée d'hier. Les chemins de fer nous avaient amené une masse énorme de visiteurs, qui peut s'évaluer à plusieurs milliers. Malgré cette grande foule, nous n'avons pas appris qu'il y ait eu le moindre accident à regretter.

A la métropole, admirablement ornée, Mgr. l'archevêque a officié, assisté d'un nombreux clergé. On sait que plusieurs prélats, entre autres S. Em. le cardinal Donnet, sont venus prendre part à ces solennités qui laisseront dans notre ville un long et profond souvenir.

(Journal de Toulouse.)

Variétés

LA PRISON DE CLICHY.

La maison de détention de la rue de Clichy datait de l'année 1834; elle avait été construite sur l'emplacement de l'ancien Tivoli, jardin public célèbre sous le consulat et le premier empire. Avant d'être transférés dans le quartier d'Antin, les débiteurs insolubles résidaient à Ste-Pélagie, dans un corps de bâtiment spécial, auquel on a conservé, en raison de son ancienne destination, le nom de *quartier de la dette*. C'est là que fut enfermé Ouvrard, le fameux fournisseur des armées de l'empire, qui préféra demeurer en prison plutôt que de payer une dette de 5 millions. Aux personnes qui s'étonnaient de le voir rester à Ste-Pélagie, quand il lui était si aisé d'en sortir, il répondait: « Indiquez-moi un autre moyen de gagner 5 millions en cinq ans, et demain je sors ».

Ouvrard menait dans sa prison une existence de grand seigneur, il y donna de véritables fêtes, auxquelles assistèrent des sommités artistiques et financières.

La moyenne des détenus de Clichy était de 180 environ, mais la maison pouvait en recevoir 250. Ce maximum n'a été atteint qu'une fois ou deux. Les prisonniers étaient traités avec la plus grande douceur. Ils ne supportaient, à proprement parler, que la privation de la liberté. Une vaste cour plantée d'arbres et un jardin spacieux servaient de lieu de promenade. Il y avait des salles de réunion, une bibliothèque, des jeux de tonneau et de boules, toutes les distractions d'une villa.

Pour l'alimentation chacun s'y nourrissait selon ses moyens. Les gens riches se faisaient apporter leur repas du restaurant, les autres mangeaient à la table d'hôte, toujours très abondamment servie, et ceux qui n'avaient pour toutes ressources que les 45 francs versés mensuellement par le créancier, s'adressaient à la cuisine de la société de secours mutuels, établie dans la maison même, et où l'on trouvait des aliments sains et à bon marché.

Il n'y avait en ce moment à Clichy, que 100 dettiers. La plupart étaient incarcérés pour des sommes peu élevées, variant entre 500 fr. et 3,000 fr. Parmi ceux dont le terme de la libération était encore assez éloigné, se trouvaient Grellet, Guérin et Carpentier, les auteurs

du détournement commis au préjudice du chemin de fer du Nord.

L'immeuble de Clichy appartient à l'Etat. On ignore quelle sera sa nouvelle destination.

Pour extrait: A. LAYTOU.

REMARQUABLE EXECUTION.

Une double exécution vient d'avoir lieu à Franklin (Kentucky), avec des circonstances qui ont fait de cette scène un des drames les plus lugubres qu'il soit possible d'imaginer.

W. P. King et Abram Owens, tous deux anciens officiers de l'armée des Etats-Unis, et condamnés à la peine de mort pour le meurtre de H. King, frère de l'un d'eux, ont été conduits à l'échafaud au milieu d'un cortège précédé d'un corps de musique jouant des marches funèbres. Une compagnie d'infanterie venait ensuite, puis les condamnés et les shérifs en charrette, une voiture portant deux cerceaux, un détachement de milice, le clergé à pied, et enfin une foule immense de citoyens.

King et Owens, la tête haute et l'air assuré, saluaient les amis qu'ils reconnaissaient dans la foule. A plusieurs reprises on les a vus causer librement et rire avec les shérifs. Trois ou quatre mille personnes étaient déjà réunies sur le lieu de l'exécution. Des centaines de femmes délicates, qui se seraient évanouies à la vue d'une araignée, avaient fait plusieurs heures de marche dans la poussière et par un soleil brûlant pour voir pendre deux hommes.

Owens parut le premier: il monta l'échelle d'un pas ferme et en saluant le peuple. Il fut bientôt suivi par King, par le shérif, par les ministres et par les membres de la presse, pour qui des sièges avaient été préparés sur la plate-forme. Après une prière du révérend Bedford, de l'église méthodiste, King fut présenté à l'auditoire par le shérif, comme un orateur de meeting, et prononça un discours qui ne dura pas moins de trente-cinq minutes.

« Mes amis, a-t-il dit en substance, j'ai passé avec beaucoup d'entre vous les années les plus heureuses de ma vie. Après huit mois d'emprisonnement, je vais mourir de la mort la plus ignominieuse, mais je déclare avec orgueil que je suis innocent du crime pour lequel j'ai été condamné. J'ai fait tout ce qu'il était possible de faire pour être rendu à la liberté, et s'il m'était permis de retourner dans mes foyers et de revoir ceux que j'aime, je donnerais le monde entier s'il m'appartenait. Mais je dois mourir. Des menteurs, des voleurs et des meurtriers ont conspiré contre ma vie ».

« Dites à Griff Wright, qui était mon ami, dont les faux serments m'ont conduit à la mort et qui a meurt contre moi les parjures du comté de Simpson, que je lui pardonne et que je suis prêt à le serrer dans mes bras. Je vais mourir pour le meurtre de mon frère. Jamais un homme n'a aimé un frère comme j'ai aimé cet enfant. Si j'avais connu son meurtrier, je l'aurais tué de ma main... J'ai en ce moment une corde autour du cou et n'ai nul espoir de salut en ce monde. En ce moment, je jure devant Dieu et devant les hommes que je suis innocent de la mort de mon frère. Que son sang retombe sur la tête de ceux qui ont conspiré ma perte! »

Pendant tout ce discours, King n'a pas montré un instant de faiblesse. Seulement sa voix a pris un accent de singulière tendresse quand il a parlé de sa femme et de sa mère.

Owens s'est avancé ensuite et, à son tour, harangué la foule pendant cinquante minutes, avec non de sang-froid et souvent avec une éloquence communicative. Comme le capitaine King, il a fièrement protesté de son innocence:

« Le jury, a-t-il dit, a été prévenu contre moi, et des témoins ont été achetés pour m'enlever la vie. Spéculations de sang ? Ainsi avec mille dollars, on peut payer la vie d'un homme ! Ce Griff Wright, qui a vendu notre vie, a le pre-

mier, proposé de voler et de tuer un homme. Il me l'a proposé à moi, il l'a proposé à Billy King ».

« Cela est la vérité proférée devant Dieu par un mourant. Il a proposé de voler et de tuer un homme qui demeure entre Gallatin et Franklin. Y ai-je été ? Non. Vous me pouvez croire qu'Abe Owens ment sur l'échafaud; vous pouvez me croire ou non, c'est votre affaire, mais je n'ai pas été jugé pour un vol de convoi; ce n'est pas pour cela que je suis tué, et les dix mille dollars payés par la compagnie du chemin de fer sont ce qui m'a fait condamner. Cela a acheté des témoins qui m'ont fait perdre la vie... »

« Vous pouvez me pendre à cette potence, vous pouvez me pendre par les talons, s'il vous plaît, vous pouvez me laisser pendu jusqu'à ce que les oiseaux de l'air aient arraché la chair de mes os et fait leur nid de mon crâne. Mais laissez votre pouvoir. Dieu merci ! vous ne pouvez tuer mon âme, vous ne pouvez pas faire que je sois coupable ! »

« Reley, Low et Griff Wright ont été payés pour causer ma mort. Dites-leur que je leur pardonne ! »

A deux heures moins dix minutes, les condamnés ont dit adieu à la foule et ont demandé que leurs cadavres fussent livrés à leurs amis. Quand le capuchon a été rabattu sous leurs yeux :

« Adieu, Billy, a dit Owens; ils ont ce qu'ils cherchent depuis longtemps. — C'est vrai, a répondu King; je souhaite que leur conscience ne les étouffe pas. »

A deux heures précises, la trappe est tombée. Owens est mort presque instantanément, mais King a survécu vingt-deux minutes, la corde, à sa demande, ayant été arrangée par le shérif de façon à ce que le col ne fût pas disloqué. Jusqu'au dernier moment, ils ont énergiquement proclamé leur innocence et conservé le courage et le sang-froid qui ne les ont pas abandonnés un instant.

La foule s'est retirée vivement émue. Mais, malgré les protestations des suppliciés, leur culpabilité est restée profondément ancrée dans l'opinion à peu près unanime de la population. (Courrier des Etats-Unis).

La Chasse illustrée, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que l'Illustration ou la Mode illustrée, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses recits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

GÉOGRAPHIE ILLUSTRÉE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

PAR JULES VERNE.

Introduction par THÉOPHILE LAVALLÉE.

Dessins par CLERGET et RIOU. — Cartes par CONSTANS.

J. HETZEL, éditeur, 48, rue Jacob.

Un département pour 10 centimes.

S'il est un peuple, fier de lui cependant, qui ignore ce qu'il vaut, qu'il essent ses ressources et ses richesses, et en même temps quels sont ses besoins, c'est, sans coup sûr, le peuple français. Nul autre ne pousse au même degré l'ignorance, l'oubli de lui-même; nul, il faut le dire, ne connaît moins exactement son propre territoire. — Cette ignorance, qui de nous n'a eu à en rougir dans son for intérieur, quand, surpris par un conflit imprévu avec un voisin, il nous est arrivé d'avoir à nous rendre compte subitement, et de la position de cette nation étrangère par rapport à nous, et de notre situation par rapport à elle? L'heure et venue cependant où chacun, du premier jusqu'au dernier, s'est rendu compte du péril de cette ignorance. Nous sentons tous aujourd'hui, au lendemain d'une crise redoutable heureusement évitée, que connaître la maison qu'il habite est nécessaire à qui veut la défendre. A ce point de vue, nulle publication ne pouvait être plus sérieusement opportune que celle qu'annonce aujourd'hui l'éditeur Hetzel. La Géographie de la

France et de ses colonies, par M. Jules Verne, dont le renom géographique est établi par ses excellents livres de voyage, précédé d'une étude générale de la France par M. Théophile Lavallée, non classique en histoire et en géographie, arrive donc tout à fait à son heure. Nul livre n'était plus nécessaire, on peut le dire, nul ne nous manquait davantage, nul ne pouvait être au même degré le bienvenu. Nul ne mérite mieux, par conséquent, d'être signalé aux lecteurs de tous les âges et de toutes les conditions. La Géographie illustrée de la France et de ses colonies, par MM. Jules Verne et Théophile Lavallée, est conçue d'ailleurs de façon à devenir le livre populaire par excellence. Accessible à tous par son prix et ses proportions; elle sera bientôt le livre des maisons riches aussi bien que celui des chaumières, celui des bibliothèques populaires comme celui des bibliothèques raffinées; — un luxe sérieux, intelligent, digne de son sujet, de véritablement belles gravures représentant les monuments et les sites remarquables de chaque département, par MM. Clerget et Riou, une carte spéciale pour chacun d'eux, dessinée par M. Constans, expressément pour ce beau livre, — un bon marché inouï, — 10 centimes pour chaque département, — 10 fr. pour la France tout entière, — avec une impression véritablement hors ligne, — 100 livraisons en tout, — voilà certes une publication admirablement entendue pour répondre à un besoin évident. Dire que la Géographie illustrée, par le nom de ses auteurs, M. Jules Verne et M. Lavallée, offre toutes les garanties que peuvent désirer les plus difficiles, que par le nom des artistes qui la décorent et la complètent, elle restera comme une œuvre supérieure, n'est que justice. Il faut que ce beau livre soit bientôt dans toutes les mains. — Le temps est passé pour la France d'être frivole, et c'est en tout cas une entreprise digne de tous les encouragements, que celle qui se propose de faire pénétrer dans toutes les classes de la société française le livre qui résume le mieux notre valeur morale et matérielle. Les Allemands et les Anglais disent qu'un livre utile est toujours pour nous le moins nécessaire. Nous sommes assurés que, sur ce point comme sur d'autres, nos voisins seront convaincus d'erreur. Le mouvement qui entraîne les générations nouvelles vers l'instruction nous en est garant. Ce n'est pas chez nos voisins seulement que les bons livres peuvent avoir des acheteurs par cent mille. Nos estomacs ne sont pas si ennemis de leur bien-être qu'ils refusent l'aliment sain et fortifiant quand il se trouve à leur portée.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e Ayzac, avoué à Gourdon.

Le 13 août 1867, à 4 heures du matin, au tribunal de Gourdon, il sera procédé à la vente des biens immeubles appartenant au sieur Antoine Coudere, cultivateur à Ussel. La mise à prix est fixée à 300 fr. (Extrait du Gourdonnais, du 18 juillet 1867.)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Louis Bousquet-Ponté, avoué à Figeac. Le vendredi 30 août, à neuf heures du matin au tribunal de Figeac, aura lieu l'adjudication des biens de Jérôme Pompidou, tailleur. Mises à prix 1^{er} lot, 200 fr.; 2^e lot, 300 fr.

Etude de M^e Marius Bétille, avoué à Figeac.

Un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, en date du 24 juillet, a déclaré la femme Lafon séparée de biens d'avec son mari.

Etude de M^e Gabriel Dusser, avoué à Figeac.

Par exploit de Mairie, huissier, Marie Truel domiciliée à Latronquière, a formé contre son mari Jérôme Pompidou une demande en séparation de biens. (Extrait de l'Echo du Quercy, du 27 juillet.)

Etude de M^e Dusser, avoué à Figeac.

Le 7 août il sera procédé, à 8 heures du matin, au tribunal civil de Figeac, à l'adjudication des immeubles dépendant de la succession de Baptiste Labanlie. Mises à prix : 1^{er} lot, 200 fr.; — 2^e lot, 270 fr.; — 3^e lot, 460 fr.; — 4^e lot, 1460 fr.; — 5^e lot, 334 fr.; — 6^e lot, 356 fr.

Etude de M^e Louis Bousquet-Ponté, avoué à Figeac.

La vente des biens dépendant des successions de François Chablat et de Louise Chablat, aura lieu le 18 août, en l'étude de M^e Chevaley, notaire, à Cardailiac, à une heure de l'après-midi. Mise à prix 500 fr.

Etude de M^e Vaissie, avoué à Figeac.

Le vendredi 23 août, à 8 heures du matin, au tribunal de Figeac, aura lieu la vente des biens saisis au sieur Soulié, père, cultivateur, à Revyrevignes. Mises à prix : 1^{er} lot, 50 fr.; — 2^e lot, 100 fr.; — 3^e lot, 300 fr.; — 4^e lot, 4,000 fr.; — 5^e lot, 100 fr. (Extrait du Mémorial de Figeac du 25 juillet.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 1 h. après-midi;

MARBRERIE ITALIENNE DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

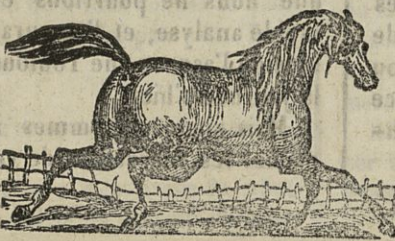
M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAI,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures sont remises à neuf.

FÉCONDATEUR AGRICOLE

Produit précieux et indispensable aux agriculteurs, horticulteurs, jardiniers pépiniéristes, etc., s'emploie tout les mois de l'année; se vend chez MM. les épiciers, grainetiers, débitants de tabac, etc. (Lisez le journal du 9 février). Seul fabricant, L. MONNET, 40, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. On désire avoir un concessionnaire dans chaque arrondissement.

Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D^r JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale.

1^o Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme; 12^e édit., 4 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques.

2^o Traité d'Epuisement prématuré; quatrième édition, 1 volume de 626 pages.

3^o Traité des Maladies des Femmes; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.

Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D^r JOZAN, 182, rue Rivoli; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se tra-ter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

FONDERIE DE MÉTAUX 2^e FUSION

FONTES, CUIVRE, ZING ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE

A CAHORS SAMBIN ET BESANÇON FAUBOURG ST-GEORGES.

Charrues, Pièces mécaniques, Balcons, Pilastre, Pitons de rampe, Croix, Appui de Communion, Vis de pressoir, Pièces sur Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une Machine à Vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des bles à dépequer sont invitées à s'adresser à MM. Sambin et Besançon qui se mettront à leur disposition et ne négligeront rien pour satisfaire leur clientèle, ou à M. Delrieu, Arquebusier, en face la Mairie, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

A VENDRE

Un Fond de Pâtisserie, avec toutes les marchandises nécessaires. On peut se mettre à travailler de suite.

S'adresser à Mme Costes née, Lafond, à Puy-Evêque.

Toutes facilités seront données pour le paiement.

EAUX DE GRANSAC

SOURCE GALTIER

Dépôt chez Burgalières, fils,

LIQUORISTE,

A CAHORS.

A LOUER

1 UN APPARTEMENT

AU 2^e ÉTAGE

2^e UN MAGASIN

rue Fénélon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GULHOU

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.